

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 DECEMBRE 2019

Le Lundi 9 Décembre 2019 à 14 h, le Conseil d'administration de l'Association des Maires s'est réuni à la Maison des Maires à Angers.

Etaient présents :

M. DAVY, Mme MOREAU représentante de M. BECHU, M. LHEMANNE représentant M. GOULET, M. BEGUIER, Mme MARQUET, Mme PINEAU, M. GAULTIER, M. SAMSON, M. SEGUIN, M. TESTARD, M. TOURON.

Etaient excusés :

M. CHALOPIN, Mme CATIN, M. CESBRON, Mme SOURISSEAU, M. LAFFINEUR, M. SOTTY.

Assistait également :

M. TALLUAU, Président de l'AMRF49
M. POUTIER, Directeur de l'Association

Universités des Maires

Comme cela avait été annoncé lors de la précédente réunion du conseil d'administration, une organisation spéciale doit être mise en place par l'Association pour l'accueil des nouveaux élus. Comme en 2014, le dispositif des Universités des Maires, proposé par Mairie 2000, sera mobilisé, ce qui permet d'avoir un financement jusqu'à 6 000 €, à condition d'y associer les partenaires nationaux de Mairie 2000 et de présenter les services de l'AMF. Le format de la réunion sera d'une demi-journée, complétée par l'assemblée générale de l'AMF49 l'après-midi. Cette solution présente l'avantage de mobiliser les élus sur une seule date et permet accessoirement de financer certaines dépenses sur le budget alloué par Mairie 2000 (accueil café, routage invitations, frais de déplacement intervenants AMF, location de matériel et de locaux...).

Par ailleurs, quatre ateliers seront proposés aux élus sur les thèmes suivants : finances locales, intercommunalité, statut de l'élu et urbanisme selon une durée à déterminer, chaque élu ne

pouvant s'inscrire qu'à un atelier. Concernant les intervenants, il est suggéré de solliciter la Caisse des Dépôts et Consignations, partenaire de Mairie 2000, pour l'atelier Finances, et le CAUE49 pour l'atelier Urbanisme. Des intervenants de l'AMF pourront être sollicités pour les autres ateliers.

Une exposition commerciale des partenaires se tiendra dans les espaces d'accueil des élus. Il est souhaité que l'Agence France Locale soit sollicitée à ce titre.

Assemblée générale 2020

L'accueil des élus sera suivi d'une invitation à se faire photographier (pour l'annuaire) et à déposer son bulletin de vote dans les urnes prévues pour l'élection du conseil d'administration de l'AMF49 (ouverture du scrutin à 8h30 et clôture à 12h00). Les anciens maires et/ou anciens membres du conseil d'administration pourront être sollicités pour tenir les bureaux de vote. Le dépouillement (181 votants maximum) se fera entre 12h et 13h et les résultats seront proclamés après l'AG statutaire. Le conseil d'administration nouvellement élu se retirera ensuite pour délibérer et une organisation doit être prévue pour cet intervalle de temps égal à environ 30 mns.

La présentation du nouveau Bureau serait ensuite suivie de la remise de médailles par le président nouvellement élu aux membres sortants du conseil d'administration.

Information sur le statut de maire honoraire

A la suite de demandes parvenues au secrétariat de l'Association, le conseil d'administration souhaite qu'une information soit adressée aux communes sur les conditions d'octroi du statut de maire honoraire (nombre d'années de mandat, procédure de demande...).

Formation des élus

Initié par les ateliers des Universités des Maires, le programme de formation 2020 de l'AMF49 sera présenté aux élus en fin de matinée. Il tiendra compte de l'obligation de formation posée par les textes pour les élus titulaires de délégations des communes de plus de 3 500 h. Le conseil d'administration souhaite que des journées de formation répondant à cette obligation soient proposées aux élus dans ce programme, avec la possibilité de les réaliser en intra dans la collectivité.

Publications 2020

Tous les adhérents de l'AMF49 ont reçu l'agenda 2020 de l'Association (remis également aux membres du conseil d'administration). Le responsable des éditions CSS, qui a supervisé la réalisation de cet agenda dans de bonnes conditions, a formulé une proposition pour un agenda 2021, avec une somme de 3 000 € versée à l'Association, en incluant dans cette proposition l'édition de l'Annuaire des Maires. Après en avoir délibéré, le conseil d'administration privilégie la réalisation de l'Annuaire en interne, avec une collecte des données et une régie publicitaire gérées par les services de l'Association, et en partenariat avec le CAUE49 et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Aucun agenda 2021 ne sera réalisé, afin de ne pas solliciter les partenaires sur plusieurs projets.

Par ailleurs, une nouvelle édition du Guide du Budget Communal et Intercommunal, rédigé par Guy BOUDAUD, est prévue avec le financement de la Caisse d'Epargne, sur le périmètre des 5 départements de la région Pays de la Loire et même au-delà.

Congrès des Maires de France

Il s'est tenu à Paris du 19 au 21 novembre 2019 sur le thème « Les maires, au cœur de la République ». Comme chaque année, des animations ont été proposées aux élus de Maine et Loire présents à Paris :

- Mardi 19 novembre à 11h00 : invitation sur le stand des notaires au Salon des Maires
- Mardi 19 novembre à partir de 18h00 : dîner à l'hippodrome de Vincennes avec visite des installations et possibilité de parier jusqu'à 20h00.
- Mercredi 20 novembre à 19h30 : dîner au Sénat à l'invitation des sénateurs de Maine et Loire et de l'AMF49, avec un petit mot amical à l'apéritif de M. Gérard LARCHER, président du Sénat.

Règlement Général sur la Protection des Données

L'élaboration de ce document est obligatoire pour les collectivités publiques mais aussi pour les associations. Sur la proposition du président, le conseil d'administration désigne Guénaël VERGER, juriste de l'Association, en qualité de délégué à la protection des données, afin de recenser les informations détenues par l'Association et en garantir la sécurité par un protocole.

Réfection du site Internet de l'Association

Réalisé en 2006 par la société Créasit, le site Internet de l'Association www.maires49.asso.fr a donné satisfaction mais est obsolète sur de nombreux points. Un premier devis a été réalisé par la société Créasit, pour avoir une estimation globale de ce projet. Le conseil d'administration accepte le principe de la refonte du site, mais souhaite que le dossier soit revu sur le plan financier, sur la base de plusieurs devis.

Salon-Congrès « La ville de demain et des collectivités »

Une proposition est formulée par la société France-Expo de Rennes pour un partenariat avec l'AMF49 concernant l'organisation de ce salon en Octobre 2020 à l'hippodrome d'Angers. Le conseil d'administration ne souhaite pas donner suite à cette proposition mais décide qu'un contact devra être pris avec la société LEO, à Saumur, afin d'examiner la possibilité d'un Carrefour des Elu.es, rassemblant l'ensemble des partenaires institutionnels et commerciaux, publics et privés, des collectivités.

Charte de bon voisinage agriculteur-riverains

Ce projet de document, qui fait l'objet d'une négociation régionale pour une éventuelle déclinaison au niveau de chaque département, a pour objet de lutter contre l'« agri-bashing », en rappelant les règles strictes que doivent respecter les agriculteurs en matière environnementale et sanitaire, et en proposant des engagements des acteurs des territoires, dont les maires .

Sur ce dernier point, le conseil d'administration souligne que les maires n'ont pas à se positionner comme donneurs d'ordre, comme le laisse entendre le paragraphe des objectifs de la charte, qui attribue aux acteurs locaux un rôle d'« incitation à l'amélioration des pratiques agricoles ». Il est souhaité que l'accent soit mis sur un engagement commun des acteurs locaux pour la préservation de la planète, en laissant les agriculteurs jouer ce rôle dans leur exploitation, le maire exerçant ses prérogatives en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme.

Un courrier sera adressé dans ce sens au président de la Chambre d'Agriculture. Par ailleurs, un point sera fait auprès des autres départements de la région, pour connaître la position des associations d'élus.

Guide des haies

Ce document purement informatif est proposé par la Chambre d'Agriculture afin d'accompagner les politiques publiques de protection et de replantation de haies. Le partenariat de l'AMF49 est souhaité sur ce dossier.

Le conseil d'administration donne son accord sur ce partenariat. Aucune remarque particulière n'est formulée sur le contenu du guide mais les élus relèvent les difficultés résultant de l'obligation d'égavage des haies liée à la généralisation de la fibre. En effet, les normes d'égavage (1 m sous le fil) risquent de conduire, pour les haies anciennes, à une décision d'arrachage par le propriétaire. L'insuffisance des outils juridiques d'exécution d'office des travaux d'égavage est également soulignée, cette situation aboutissant le plus souvent à faire supporter ces frais par le budget communal.

Charte d'engagements du nouveau réseau des Finances Publiques

Après une phase de concertation, ce document a été proposé à la signature de toutes les autorités départementales, présidents d'EPCI et associations d'élus du département. Le conseil d'administration donne son accord à la signature de cette charte par l'Association.

Réunions

- mercredi 11 décembre 2019 à 9h30 à Cholet : réunion d'information sur l'adressage avec La Poste. Xavier TESTARD représentera l'Association.

- jeudi 12 décembre 2019 à 19h à Chemillé en Anjou : soirée des champions 2019 du CDOS. Xavier TESTARD représentera l'Association.

- mercredi 15 janvier 2020 à 9h30 à la CAF : comité technique du Schéma départemental de l'animation de la vie sociale (dont l'AMF49 est signataire). Le président assistera à cette réunion.

Informations diverses

- intervention de Jean-Noël BÉGUIER, membre de la commission des Finances de l'AMF, sur les conséquences de la suppression de la Taxe d'Habitation, notamment sur le potentiel fiscal des communes. Un document sera adressé aux membres du conseil d'administration avec le compte-rendu.

- Liste des projets subventionnés en 2019 au titre de la DSI et de la DETR

- échange de courriers avec les parlementaires concernant le Géoportail de l'urbanisme

Prochaine réunion du conseil d'administration

Elle est fixée au lundi 3 février 2020 à 14h30.

Le Président



La Secrétaire



